

La lettre institutionnelle

N° 25 - Octobre 2026



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2027 : LES PROPOSITIONS DE L'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE



Carine Wolf-Thal,
présidente du Conseil
national de l'Ordre
des pharmaciens

En 2027, la refondation de notre système de santé s'imposera comme un impératif majeur. Notre modèle fait face à des tensions structurelles fortes : aggravation des inégalités territoriales d'accès aux soins, transition démographique, souveraineté sanitaire et accélération de la révolution numérique. Face à ces mutations profondes, la santé ne peut plus se penser par le seul prisme des structures existantes : elle doit se bâtir à partir des besoins concrets des patients présents et à venir.

L'Ordre National des pharmaciens prendra toute sa place dans ce débat. Notre instance s'inscrit pleinement dans sa mission d'intérêt général : apporter un éclairage lucide et proposer des réponses concrètes pour construire un système de santé durable. Au cœur des officines, dans les hôpitaux, au sein des laboratoires de biologie

médicale comme dans l'industrie et la distribution en gros, dans l'hexagone comme en outre-mer, les pharmaciens sont au contact permanent des réalités de terrain.

Pour maintenir et renforcer le maillage sanitaire de nos territoires, le pharmacien est l'un des pivots indispensables de la prise en charge de proximité et de la coopération interprofessionnelle. Qu'il s'agisse de déployer une prévention active, d'accompagner le vieillissement de la population et de nous préparer aux crises à venir, la profession est prête à relever les défis du prochain quinquennat sur des sujets sur lesquels elle est parfois déjà présente mais pas toujours visible.

Dans cette lettre d'information, nous soumettons à votre réflexion nos propositions phares, qui ont fait l'objet d'une consultation publique menée du 20 mai au 10 juin 2026 ayant recueilli 1 149 réponses. Elles sont conçues pour nourrir les projets politiques de demain et n'attendent que votre engagement. À vous de vous en emparer !



Pour découvrir l'ensemble de nos contributions, je vous invite à consulter notre recueil complet de propositions via le QR code ci-dessous.



75 731 PHARMACIENS AU SERVICE DES PATIENTS EN HEXAGONE COMME EN OUTRE-MER

Grâce à la diversité de leurs métiers, les pharmaciens interviennent auprès du patient tout au long du parcours de soins, en lui apportant des réponses adaptées à ses besoins. Par la pluralité de leurs missions, ils participent à la qualité, à la sécurité et à la continuité de la prise en charge du patient, sur l'ensemble du territoire :



En officine (dispensation des médicaments et produits de santé, accompagnement des patients et conseils pharmaceutiques, vaccination, dépistage),



En laboratoire de biologie médicale (réalisation des examens biologiques, diagnostic, prévention),



À l'hôpital (approvisionnement, dispensation des médicaments et dispositifs médicaux stériles, activités de pharmacie clinique, réalisation des préparations et stérilisation des dispositifs médicaux),



Dans les établissements de l'industrie pharmaceutique (fabrication, importation et commercialisation des médicaments, contrôle de la qualité, pharmacovigilance et information),



Dans la distribution en gros (gestion des stocks et approvisionnement des officines et établissements de santé en produits de santé).



AXE 1

GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX PRODUITS DE SANTÉ, PARTOUT ET POUR TOUS



73%

des Français ont déjà renoncé à au moins un acte de soin au cours des cinq dernières années. Dans plus de 50% des cas, ce renoncement s'explique par l'allongement des délais d'attente.

(Source : Baromètre FHF x Ipsos bva sur l'accès aux soins, mars 2026)

96%

des pays européens sont confrontés à des pénuries à l'officine, et dans 70 % des cas, la situation reste à un niveau jugé inacceptable. Dans plus d'un tiers des pays européens, plus de 600 médicaments sont actuellement en rupture.

(Source : GPUE, rapport sur les pénuries de médicaments, mars 2026)

Parmi nos propositions

- **RENFORCER LA PRISE EN CHARGE DES MAUX COURANTS PAR LE PHARMACIEN D'OFFICINE**
Élargir la liste des situations concernées, dispensation de médicaments normalement soumis à prescription médicale dans le cadre d'un protocole précis.
- **CRÉER UN SAS DE BIOLOGIE MÉDICALE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION PARTOUT ET À TOUTE HEURE**
Plateforme d'orientation des patients vers un laboratoire de biologie médicale ouvert.
- **PERMETTRE AU PHARMACIEN DE REMPLACER DIRECTEMENT UN MÉDICAMENT EN RUPTURE OU RISQUE DE RUPTURE ET FIGURANT SUR LA LISTE PUBLIÉE PAR L'ANSM, PAR UN ÉQUIVALENT THÉRAPEUTIQUE**

AXE 2

RÉPONDRE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET AU VIRAGE DOMICILIAIRE : SOIGNER MIEUX, PLUS PRÈS DU PATIENT



+65 ans

La part de personnes de plus de 65 ans devrait passer de 21 % de la population en 2021 à 29 % d'ici 2070.

(Source : Haute autorité de santé, projet stratégique 2025-2030, janvier 2025)

42,1%

En 2024, plus de 42,1% des patients de 75 ans et plus hospitalisés en médecine sont concernés par au moins une prescription médicalement inadaptée, ce taux s'élève à 61,6% chez les patients de plus de 75 ans polymédiqués.

(Source : Assurance maladie, rapport charges et produits pour 2027, juillet 2026)

Parmi nos propositions

➤ **DANS LE CADRE DU MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES, METTRE EN PLACE UNE VISITE PHARMACEUTIQUE À DOMICILE**

Prévenir les erreurs de prise de médicaments, adapter les traitements et contribuer à une meilleure observance.

➤ **RENFORCER LE RÔLE DU PHARMACIEN DANS LA JUSTE PRESCRIPTION, NOTAMMENT EN FAVEUR DE LA DÉPRESCRIPTION**

Pour réduire les effets indésirables et la dépendance à certains traitements largement consommés par les personnes âgées : simplifier le dispositif de renouvellement et d'adaptation des prescriptions dans les établissements de santé, l'étendre au secteur médico-social ; permettre au pharmacien de ville d'intervenir dans la déprescription à la suite d'entretiens pharmaceutiques, notamment pour proposer un sevrage des benzodiazépines ; permettre aux biologistes médicaux d'ajuster les prescriptions selon les résultats des examens de biologie médicale.

➤ **DÉTECTER PRÉCOCEMENT LES SIGNES DE FRAGILITÉ ET PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES PAR LA MISE EN PLACE D'ENTRETIENS DE REPÉRAGE DÉDIÉS**

Prévention des chutes, détection de troubles cognitifs, de déficits sensoriels, d'isolement social et géographique, de dénutrition.

AXE 3

PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR : FAIRE DES PHARMACIENS LES PREMIERS ACTEURS DE PRÉVENTION EN FRANCE



+30M

Le nombre de personnes atteintes d'une maladie chronique pourrait dépasser 30 millions à l'horizon 2035. Les pathologies chroniques pourraient représenter jusqu'à 70 % de la dépense remboursée totale.

(Source : Assurance maladie, rapport charges et produits pour 2027, juillet 2026)

Chez les

15 à 25 ans

Les troubles psychiatriques constituent la première cause de morbidité chez les jeunes de 15 à 25 ans et de handicap à long terme.

(Source : rapport 10 mesures d'urgence pour le repérage et l'intervention précoce en santé mentale, février 2026)

Parmi nos propositions

➤ **GÉNÉRALISER LA DÉLIVRANCE DE MESSAGES DE PRÉVENTION PERSONNALISÉS EN PHARMACIE ET EN LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE GRÂCE AUX OUTILS NUMÉRIQUES**

Chaque contact en officine ou en laboratoire de biologie médicale doit pouvoir être une opportunité de prévention selon le concept anglo-saxon du "Making every contact count".

➤ **RENFORCER LE SUIVI DES PATIENTS CHRONIQUES EN METTANT EN PLACE LA FONCTION DE BIOLOGISTE MÉDICAL RÉFÉRENT**

Mise en place de consultations de suivi biologique et d'actions d'éducation à la santé.

➤ **IMPLIQUER LES PHARMACIENS DANS LE REPÉRAGE ET L'ORIENTATION DES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES PRÉSENTANT DES TROUBLES PSYCHIQUES ÉMERGENTS**

Acquisition par le pharmacien de réflexes de repérage, d'écoute et d'orientation vers les ressources appropriées.

➤ **SIMPLIFIER LE PARCOURS DE PRÉVENTION DU VOYAGEUR EN RENFORÇANT LE RÔLE DU PHARMACIEN D'OFFICINE**

Prescription et administration des vaccins destinés au voyageur par le pharmacien et dispensation de traitements de prévention du paludisme.

AXE 4

LES PHARMACIENS, ACTEURS DE CONFIANCE FACE AUX CRISES ET AUX GRANDES MUTATIONS



43,5M

x5

45%

A la mi-août 2022, 45,3 millions d'injections de vaccins ont été réalisées en ville, dont 22,4 millions par des pharmaciens.

(Source : Cour des comptes, la vaccination contre la covid 19, décembre 2022)

Selon Météo France, les vagues de chaleur vont être multipliées par 5 d'ici 2050.

45 % des Français utilisent déjà une intelligence artificielle pour poser des questions relatives à leur santé.

(chiffre issu d'une enquête menée par Doctolib et la Fondation Jean-Jaurès « Les Cartes de France de l'accès aux soins 2026 »)

Parmi nos propositions

REPENSER LA GOUVERNANCE DE LA GESTION DES CRISES POUR INTÉGRER PLEINEMENT LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN DANS LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS

Association des pharmaciens à la conception des plans de gestion des conflits armés ou des catastrophes naturelles ou sanitaires, appropriation de ces plans via des exercices de simulation réguliers et l'édition d'un guide à l'attention des professionnels de santé, capitaliser sur l'expérience de l'Outre-mer pour mieux anticiper les crises.

S'APPUYER SUR TOUS LES MÉTIERS DE LA PHARMACIE POUR DIFFUSER UNE INFORMATION FIABLE

UTILISER LE POTENTIEL DE L'IA EN SANTÉ DE MANIÈRE SÉCURISÉE EN S'APPUYANT SUR DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ FORMÉS ET COMPÉTENTS

Déploiement maîtrisé et placé sous supervision humaine effective de l'IA dans le champ sanitaire.



L'Ordre national des pharmaciens regroupe les 75 731 pharmaciens exerçant leur art en France, dans les officines de pharmacie, dans les établissements de santé, les laboratoires de biologie médicale, l'industrie ou la distribution en gros du médicament. Il assure des missions de service public qui lui ont été attribuées par le législateur et qui sont définies dans le code de la santé publique.

Plus d'informations sur : www.ordre.pharmacien.fr

Présidente :
Carine Wolf-Thal | presidence@ordre.pharmacien.fr

Contact : Direction des Affaires publiques, européennes et internationales

4 avenue Ruysdaël | 75379 Paris cedex 08

courriel : dapei@ordre.pharmacien.fr

Tél. : 01 56 21 34 82

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) traite les données personnelles vous concernant pour vous envoyer ses lettres institutionnelles. Conformément à la réglementation applicable à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement aux données personnelles vous concernant en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante: dpo@ordre.pharmacien.fr Vous disposez également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) si vous l'estimez nécessaire. Pour en savoir plus vous pouvez consulter la [politique de confidentialité de l'Ordre](#) et les [mentions RGPD relatives à la HATVP](#).